



Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 7 juin 2021 à 19 h 30 par visioconférence et à laquelle sont présents monsieur le maire François Veilleux, madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu et Bernard Gendreau, sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents : Monsieur Serge Vallée, directeur général et Mme Mélissa Rodrigue, assistante-greffière.

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

Dépôt par M. le Maire des faits saillants

ORDRE DU JOUR

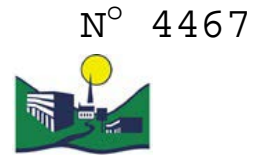
R-2021-06-7038 : Adoption de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de mai 2021
4. Embauche d'une greffière
5. Changement de signataire pour certaines résolutions
6. Adoption règlement 2021-444 (Acquisition de terrain)
7. Vente d'un terrain à Gestion Nimax
8. Résolution pour autoriser un transfert de fonds à la Corporation de développement industriel
9. Réfection toiture du garage municipal
10. Octroi de contrat pour le raccordement du pavage de la piste cyclable dans le secteur de l'école Jésus-Marie
11. Demande à la CPTAQ – lots 3 489 170 et 3943 122
12. Résolution pour autoriser Maxime Vachon, ingénieur d'ÉQIP Solutions Génie pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour le prolongement des services nécessaires à la phase II du Développement Fraser
13. Octroi de contrat pour l'affichage des édifices sportifs
14. Approbation du bordereau de compte
15. Radiation de créances jugées irrécouvrables
16. Annulation d'un solde résiduaire
17. Affectation pour le refinancement du règlement NO 2015-330
18. Affectation pour le dépassement de coût du règlement No 2018-394
19. Affectation pour des travaux de pavage
20. Affectation pour la poursuite des travaux de la piste cyclable
21. Affectation pour le fonds réservé de l'aréna
22. Affectation pour assumer les passifs à court terme de l'entité de la Corporation de l'aréna de Beauceville suite à la vente des actifs et passifs à la Ville de Beauceville
23. Création d'un fonds réservé pour d'éventuel besoin relatif au Parc Industriel
24. Création d'un fonds réservé pour d'éventuels besoins en honoraires professionnels divers
25. Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016
26. Communications
27. Affaires nouvelles - Démission





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

28. Période de questions
29. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin;
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

GREFFE

R-2021-06-7039 : Adoption des procès-verbaux de mai 2021

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux des 3 et 10 mai 2021 soient adoptés tels que rédigés.

R-2021-06-7040 : Embauche d'une greffière

CONSIDÉRANT QUE suite à la mise en candidature au poste de la greffe, plusieurs candidatures ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres ont eu lieu et que Me Paméla Lavoie-Savard répondait aux critères demandés;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande unanimement son embauche;

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par Monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville embauche Me Paméla Lavoie-Savard au poste de greffière;

QUE M. Serge Vallée, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.

R-2021-06-7041 : Changement de signataire pour certaines résolutions

CONSIDÉRANT QUE Me Paméla Lavoie-Savard occupera le poste de greffière prochainement;

Il est proposé par Monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par Madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

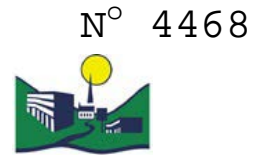
QUE Me Paméla Lavoie-Savard, greffière, soit autorisée à signer tout document et que Mme Mélissa Rodrigue, assistante-greffière a été et est autorisée à signer par toute résolution pertinente précédemment adoptée par le conseil de ville;

Et par conséquent, que Mme Madeleine Poulin et Me Maxime A. Pouliot soient retirés comme personne désignée signataire étant donné qu'ils ne sont plus à l'emploi de la Ville de Beauceville.





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

R-2021-06-7042 : Adoption règlement 2021-444 (Acquisition de terrain)

CONSIDÉRANT QUE le 10 mai 2021, lors d'une séance extraordinaire du Conseil, le projet de règlement 2021-444 relatif à l'acquisition de terrains à des fins industrielles, a été déposé et qu'un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 2021-444 et ont pu émettre leur opinion à cet effet;

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau,
Appuyé par Monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil adopte le règlement 2021-444 décrétant une dépense et un emprunt de 630 000 \$ pour l'acquisition de terrains à des fins industrielles.

R-2021-06-7043 : Vente d'un terrain à Gestion Nimax Inc.

CONSIDÉRANT l'offre d'achat reçu de M. Nicolas Mathieu, représentant de Gestion Nimax inc., en date du 24 mai 2021 au sujet de l'option décrite au contrat 2 5801 990 en date du 28 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le désir de Gestion Nimax Inc de construire un bâtiment répondant aux critères de construction de la Ville de Beauceville dans le parc industriel;

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin,
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville autorise la vente du terrain lot 6 396 624-P, adjacent au lot 6 377 798 et à la 181^e Rue, d'une superficie approximative de 75 600 pi² au prix de ± 0.35\$/pi² pour un montant forfaitaire de 26 460\$ avant taxes à Gestion Nimax Inc.;

QUE M. le Maire François Veilleux ainsi que la personne responsable du greffe ou l'assistante au greffe soient autorisés à signer le contrat à intervenir pour la Ville de Beauceville.

R-2021-06-7044 : Résolution pour autoriser un transferts de fonds à la Corporation de développement industriel

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville promeut son développement socio-économique en partenariat avec la Corporation de développement industriel de Beauceville;

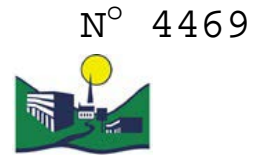
Il est proposé par Monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville soit autorisé à effectuer un transfert de fonds au montant de 61 262.28\$ à la Corporation de développement industriel.





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU – VOIRIE

R-2021-06-7045 : Réfection toiture du garage municipal

CONSIDÉRANT QUE la toiture du garage municipal doit être refaite;

CONSIDÉRANT la demande de prix pour la réfection de la toiture du garage municipal;

CONSIDÉRANT les offres reçues par :

Toitures Nadeau : 44 500\$ taxes en sus
Verreault : 48 175\$ taxes en sus
Toitures PG : 78 500\$ taxes en sus

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics, M. Stéphane Poulin, d'accepter l'offre de Toitures Nadeau étant la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau,
Appuyé par Monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de Toitures Nadeau au montant de quarante-quatre mille cinq cents (44 500\$) excluant les taxes;

QUE pour en défrayer les coûts, la Ville de Beauceville approprie le montant total à même le fonds de roulement.

SÉCURITÉ

S.O

URBANISME

R-2021-06-7046 : Octroi de contrat pour le raccordement du pavage de la piste cyclable dans le secteur de l'école Jésus-Marie

CONSIDÉRANT QU'il reste 80 mètres de raccordements à faire pour compléter le pavage de la piste cyclable dans le secteur de l'école Jésus-Marie;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de prix faite par l'ingénieur responsable du projet, M. Pier-Luc Rancourt de la MRC Beauce-Sartigan, celui-ci recommande d'octroyer le mandat à la firme Pavage de Beauce pour un montant de 33 280 \$;

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par Monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité;

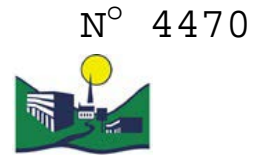
QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de Pavages de Beauce au montant de trente-trois mille deux cent quatre-vingts (33 280\$) excluant les taxes;

QUE pour en défrayer les coûts, la Ville de Beauceville approprie le montant total à même les fonds réservés au projet de la piste cyclable.





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

R-2021-06-7047 : Demande à la CPTAQ – lots 3 489 170 et 3 943 122

CONSIDÉRANT la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par une entreprise agricole de Beauceville d'aliéner et lotir une partie des lots 3 489 170 et 3 943 122 du Cadastre du Québec sur une superficie d'environ de 3,6 ha afin de poursuivre l'exploitation acéricole de quelque 500 entailles de cette érablière;

CONSIDÉRANT QUE l'éventuel acquéreur exploite déjà les entailles des parties de lots visés et que cette mention apparaît sur son certificat de contingent d'entreprise acéricole;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés du propriétaire sont contigus à ceux de l'acquéreur projeté;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du terrain permet à l'éventuel acquéreur une exploitation acéricole gravitaire alors que le propriétaire devrait faire un investissement non rentable dans des équipements pour pomper l'eau d'érable en direction opposé;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ces activités sont conformes à la réglementation municipale présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties sont situées de part et d'autre de la limite municipale, la création d'un lot enclavé devra être accordée par une dérogation mineure pour être reconnue conforme au règlement municipal de lotissement;

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin,
Appuyé par Madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville appuie la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par l'entreprise agricole demanderesse pour aliéner et lotir une partie des lots 3 489 170 et 3 943 122 du Cadastre du Québec sur une superficie d'environ de 3,6 ha afin de poursuivre l'exploitation acéricole de quelque 500 entailles de cette érablière. Une demande de dérogation mineure devra être accordée en vertu du règlement de lotissement.

R-2021-06-7048 : Autorisation pour Maxime Vachon, ingénieur d'ÉQIP Solutions Génie pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour le prolongement des services nécessaires à la phase II du Développement Fraser

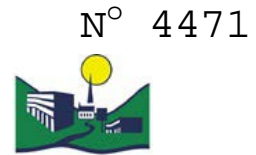
CONSIDÉRANT QUE M. Mickaël Plante, président de 9334-0214 QUÉBEC INC. et promoteur du développement Fraser demande le prolongement de la phase II de son développement;

CONSIDÉRANT QUE La Ville autorise la poursuite du développement Fraser pour la réalisation de la phase II;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation doit être délivré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour que la réalisation de travaux de prolongement de services d'aqueduc, d'égouts et de rue;

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin,
Appuyé par Monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité;

QUE M. Maxime Vachon ingénieur pour ÉQIP Solutions Génie soit autorisé à transmettre la demande d'autorisation et l'ensemble des plans et devis pour l'obtention du certificat d'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux;

Que la ville de Beauceville accepte et s'engage à intervenir avec 9334-0214 Québec inc. (Mickael Plante) pour des travaux de prolongement des services municipaux dans la route Fraser et dans le développement présenté dans la demande d'autorisation ministérielle;

QUE la ville de Beauceville s'engage à transmettre au MELCC, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et ce, au plus tard soixante (60) jours après la mise en service des installations;

QUE la ville s'engage à ajouter le débit d'eaux usées occasionné par le projet au plan de compensation déjà réalisé et à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visé par le plan de gestion de débordements, y compris ceux liés aux redéveloppements;

QUE la ville de Beauceville s'engage à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien du bassin de rétention.

SPORTS, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

R-2021-06-7049 : Octroi de contrat pour l'affichage de l'aréna, du centre des loisirs et de Marie-Philip Poulin

CONSIDÉRANT QUE l'affichage de l'aréna, du centre des loisirs et de Marie-Philip Poulin doit être fait;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des loisirs des parcs a procédé à des demandes de soumissions sur invitation;

CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été déposée au montant de 46 445\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des loisirs, M. François Langevin, d'accepter l'offre de Premium Image ;

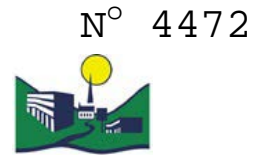
Il est proposé par Monsieur Keven Boutin,
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville accepte l'offre de Premium Image au montant de quarante-six mille quatre cent quarante-cinq (46 445\$) excluant les taxes;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

QUE pour en défrayer les coûts, la Ville de Beauceville approprie le montant total à même le règlement R2018-398.

FINANCES

R-2021-06-7050 : Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin,
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité;

QUE le bordereau des comptes daté du 31 mai soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2021-06-7051 : Radiation de créances jugées irrécouvrables

CONSIDÉRANT QUE suite à des procédures de réclamations, il y a lieu de radier certaines créances jugées irrécouvrables;

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la radiation des livres comptables de la Ville la somme de 16 219.39\$ de créances jugées irrécouvrables;

QUE le conseil autorise le service des finances à faire les écritures comptables requises à cette fin.

R-2021-06-7052 : Annulation d'un solde résiduaire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

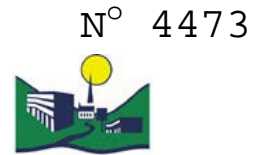
Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville de Beauceville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe « A »

QUE la Ville de Beauceville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe « A ».

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

R-2021-06-7053 : Affectation pour le refinancement du règlement No 2015-330

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par Monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par Madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise une affectation d'un montant de 315 500\$ à même l'excédent de fonctionnements non affecté (surplus accumulé) pour le remboursement du service de dette lors du refinancement du règlement No 2015-330 lors du refinancement de novembre 2021;

QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

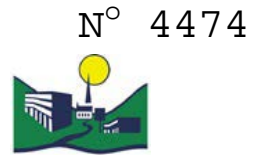
R-2021-06-7054 : Affectation pour le dépassement de coût du règlement No 2018-394

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau,
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise une affectation d'un montant de 65 000\$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) pour le dépassement du coût du règlement R2018-394 Prolongement de services route Fraser phase 1;

QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

R-2021-06-7055 : Affectation pour des travaux de pavage

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin,
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise une affectation d'un montant de 120 00\$ pour des travaux de pavage à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé);

QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

R-2021-06-7056 : Affectation pour la poursuite des travaux de la piste cyclable

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par Monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité;

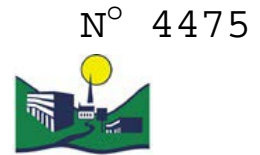
QUE le conseil autorise une affectation d'un montant de 335 000\$ relatif à la poursuite des travaux de la piste cyclable (traverse de la route 173 section Sud, descente de la piste cyclable jusqu'au pont, finalisation de la phase II) à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé);

QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

R-2021-06-7057 : Affectation pour le fonds réservé de l'aréna

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise une affectation d'un montant de 100 000 à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) au fonds réservé de l'aréna;

QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

R-2021-06-7058 : Affectation pour assumer les passifs à court terme de l'entité de la Corporation de l'aréna de Beauceville suite à la vente des actifs et passifs à la Ville de Beauceville

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par Monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité;

QUE soit affecté un montant de 100 000\$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) afin d'assumer les passifs à court terme de l'entité la Corporation de l'aréna de Beauceville suite à la vente des actifs et des passifs à la Ville de Beauceville;

QUE le cas échéant, cette somme soit retournée au surplus non affecté.

R-2021-06-7059 : Création d'un fonds réservé pour d'éventuel besoin relatif au Parc Industriel

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;

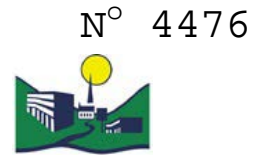
CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par Monsieur Claude Mathieu,
Appuyé par Monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité;





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

QUE le conseil autorise la création d'un fonds réservé pour d'éventuel besoin relatif au Parc Industriel;

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 33 375\$ (représentant 50% des prix de vente de terrains réalisés dans le parc industriel en 2020) à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

R-2021-06-7060 : Création d'un fonds réservé pour d'éventuels besoins en honoraires professionnels divers

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Beauceville a réalisé un excédent de recettes pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé d'affecter une part de cet excédentaire;

Il est proposé par Monsieur Bernard Gendreau,
Appuyé par Monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la création d'un fonds réservé pour d'éventuels besoins en honoraires professionnels divers (études géotechniques, plans et devis, etc.) pour la réalisation de travaux de voirie et ruraux;

QUE le conseil autorise l'affectation d'un montant de 100 000\$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé).

R-2021-06-7061 : Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds sous le numéro MNL00131 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QU'UN fonds de garantie d'une valeur de 200 002\$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Beauceville y a investi une quote-part de 16 749\$ représentant 8% de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise





Ville de Beauceville



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016 pour laquelle les coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville demande que le reliquat de 160 357.75\$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT QU'IL est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Lloyds pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 1^{er} décembre 2016;

Il est proposé par Madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par Monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Communications

Affaires nouvelles – Démission





Ville de Beauceville

N° 4478

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021 (suite)

Période de questions

LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2021-06-7062: Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Keven Boutin
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Mélissa Rodrigue, Assistante greffière

